

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

AVIS DE SUSPENSION D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 11 août 2020, une enquête publique a été ouverte du 21 septembre au 26 octobre 2020 inclus sur le territoire des communes d'IRAIS et AVAILLES-THOUARSAIS, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS FERME EOLIENNE D'IRAIS, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant sept éoliennes, sur les communes précitées.

La présidente du tribunal administratif de Poitiers a désigné Monsieur Jean-Pierre LAMMENS en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

Ce dernier étant dans l'incapacité temporaire de poursuivre ses opérations, la présidente du tribunal administratif de Poitiers a suspendu l'enquête publique par ordonnance du 22 octobre 2020.

Un arrêt préfectoral fixera les nouvelles modalités de reprise d'enquête publique.